

CRÉDIT D'IMPÔTS 2022 : IL EST ENCORE TEMPS D'EN PROFITER !

Si vous n'avez pas encore adhéré, ou payé votre cotisation, il est encore temps de le faire.

Pour rappel, 66% du montant vous est rendu en crédit d'impôts. Aussi, la cotisation ne vous coûte en réalité qu'un tiers de ce que vous avancez.

Dans le cas de l'option "frais réels" c'est la totalité du montant de cotisation qui est déductible du revenu imposable.

A quoi sert cette cotisation ?

C'est la principale ressource du syndicat.

Elle permet de financer toute l'organisation nécessaire au bon fonctionnement du SNNA FO.

Les représentants doivent régulièrement se déplacer pour vous rencontrer, dialoguer et travailler en commun. Il faut aussi financer les moyens nécessaires à la production de compte-rendu, de documents, mais aussi la prise en charge financière de votre participation lors des congrès ou déplacements non pris en charge par la DGAC.

Le nombre d'adhérents c'est aussi la force du syndicat.

Participez à la défense de vos conditions de travail, Soutenez le SNNA FO ! Adhérez !

Tableau du montant des cotisations :

Année 2022		
Revenus mensuels net (avant impôt)	Cotisation	Après déduction fiscale
Élèves & stagiaires	0 €	0 €
Inferieurs à 1 500 €	94 €	31,96 €
Entre 1 501 et 2 300 €	106 €	36,04 €
Entre 2 301 et 3 100 €	162 €	55,08 €
Entre 3 101 et 3 900 €	184 €	62,56 €
Entre 3 901 et 4 700 €	206 €	70,04 €
Entre 4 701 et 5 500 €	238 €	80,92 €
Entre 5 501 et 6 300 €	268 €	91,12 €
Entre 6 301 et 7 100 €	288 €	97,92 €
Entre 7 101 et 8 000 €	300 €	102,00 €
Supérieurs à 8 000 €	326 €	110,84 €
Retraités	74 €	25,16 €

[Pour adhérer, cliquez ici !](#)

